

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2021

CRÉATION FONCTION DE DIRECTRICE OU DE DIRECTEUR D'ÉCOLE - (N° 3981)

Tombé

AMENDEMENT

N° AC36

présenté par

Mme Victory, Mme Tolmont, M. Juanico, Mme Manin et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 2

À la dernière phrase de l'alinéa 8, supprimer le mot :

« deux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés propose de revenir à un dialogue entre le directeur ou la directrice d'école et l'inspection académique chaque année plutôt que tous les deux ans.

Cette échéance annuelle nous semble plus pertinente pour favoriser le dialogue entre les directeurs et l'inspection académique sur les projets passés et à venir.

Si les sénateurs ont souhaité allonger ce délai afin de pouvoir élaborer des projets à moyen terme, nous estimons que le dialogue annuel n'y fait pas obstacle.